

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Risi, Paul. Observations sur des matières de jurisprudence criminelle, 1768. | La recherche de la vérité et les preuves du droit criminel.](#)

Risi, Paul. Observations sur des matières de jurisprudence criminelle, 1768. | La recherche de la vérité et les preuves du droit criminel.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0478

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Risi, Paul](#)

Références bibliographiques[Risi, Observations sur des matières de jurisprudence criminelle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Paul Rivet
Observations de notes
de l'université criminelle
ms. 1758

La recherche de la vérité et la preuve
de l'acte criminel

p 51 " Il faut montrer avec quelle précaution il faut
dout montrer et la cause criminelle, il ne faut que
" dire qu'elle ont pour objet la vérité de la... et prouver
de bon, de l'h. même pour ces cas.

... Le sup. mettre à la fois à ce que prouve
l'acte, il n'a pas aucun but à la fois d'être
montrer...

Aussi est-il de l'essence de l'acte de ne rien
oumettre ni soulever + id pour la vérité "

53 - " quelle sont les preuves ou de quels
indice nous - t. ou il conclure? c'est que
ni moi ni prouver encore n'a encore été
d'identifier en 1^{er}; les circonstances de l'acte
étant supposées à l'origine que c'est à dire; les
preuves et la vérité de l'acte de la vérité
il faut reconnaître que c'est la preuve et la vérité
et + c'est un acte impossible. Il est de
l'essence de la vérité de l'acte de l'identifier
et de le assurer à ce que prouve la vérité "



